



PREFET DE L'ORNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'ORNE  
NOR : 2350 - 14 - 00050

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 8 NOVEMBRE  
2011 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA  
COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE  
L'EAU DU SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE**

Le PREFET de l'ORNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le titre 1<sup>er</sup> du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,
- VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1999 modifié créant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2011 modifié portant renouvellement des membres de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche (Eure-et-Loir) du 22 avril 2014 désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche Rémalardais du 22 avril 2014 désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU le courrier de l'association des maires de la Sarthe du 11 juin 2014 désignant ses représentants au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- VU le courrier de l'association des maires de l'Orne du 12 juin 2014 désignant ses représentants au sein de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – L'article 1 de l'arrêté du 8 novembre 2011 modifié portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Huisne est modifié comme suit :

**I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** (30 membres)

**Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne** (6 membres)

M. Jacques KÄSER, Maire du THEIL-SUR-HUISNE  
M<sup>me</sup> Brigitte LUYPAERT, Maire de BERD'HUIS  
M. Bruno BOUET, Maire de CORBON

M. André GRUDE, Maire de LONGNY-AU-PERCHE  
M. Philippe LAUNAY, Adjoint au maire de DORCEAU  
M. Marc CARRE, Adjoint au maire de REMALARD

**Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de la Sarthe (6 membres)**

M. Michel ODEAU, Maire de VILLAINES-LA-GONNAIS  
M. Michel MARY, Maire de DUNEAU  
M. Paul GLINCHE, Maire de MONTFORT-LE-GESNOIS  
M. Samuel GUY, Conseiller municipal du MANS  
M<sup>me</sup> Martine BOULAY, Conseillère municipale de SAINT-MARS-LA-BRIERE  
M. Jérôme GUITON, Conseiller municipal de LA FERTE BERNARD

**Représentants des structures intercommunales (7 membres)**

**Communauté de Communes du Perche Rémalardais (Orne)**

M. Jean-Michel OLIVIER, Maire de SAINT-GERMAIN-DES-GROIS

**Communauté de Communes du Perche (Eure-et-Loir)**

M. Dominique FRANCHET, Conseiller communautaire

Le reste des représentants de ce collège de la CLE demeure inchangé.

**II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées** (17 membres)

Les représentants de ce collège de la CLE demeurent inchangés.

**III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics** (11 membres)

Les représentants de ce collège de la CLE demeurent inchangés.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) ainsi que sur celui du SAGE du bassin de l'Huisne ( <http://www.sagehuisne.org> ).

**ARTICLE 3** – Les dispositions des autres articles de l'arrêté du 8 novembre 2011 modifié demeurent inchangées

**ARTICLE 4** – MM. les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe, MM. les Directeurs Départementaux des Territoires de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Alençon, le 23 juin 2014

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Benoît HUBER